

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/12951
4 décembre 1978
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 1er DECEMBRE 1978, ADRESSE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LA PRESIDENTE DU CONSEIL DES
NATIONS UNIES POUR LA NAMIBIE

J'ai l'honneur de me référer à la communication que vous a adressée le Président du Groupe africain pour vous demander de convoquer une réunion du Conseil de sécurité le lundi 4 décembre 1978 afin d'examiner le rapport du Secrétaire général sur la question de Namibie présenté conformément à la résolution 439 (1978) du Conseil de sécurité.

En ma qualité de Présidente du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, je tiens à appuyer vigoureusement la demande du Président du Groupe africain, eu égard au défi direct lancé par l'Afrique du Sud aux résolutions 385 (1976), 431 (1978), 435 (1978) et 439 (1978) du Conseil de sécurité dans lesquelles celui-ci a défini le cadre d'un règlement internationalement acceptable de la question de Namibie.

La décision du Gouvernement sud-africain de procéder à la supercherie d'un simulacre d'élections de représentants du peuple namibien a créé une situation d'une gravité telle qu'il est indispensable que le Conseil de sécurité se réunisse le lundi 4 décembre 1978.

La Présidente du Conseil des Nations Unies
pour la Namibie,

(Signé) Gwendoline C. KONIE
